



Évaluation et recommandations d'un professionnel de la santé

Le Bureau national des examinateurs (BNE) est un organisme créé par l'Association canadienne des médecins vétérinaires pour administrer le processus d'examen de médecine vétérinaire du BNE. Les candidats qui réussissent les examens du BNE reçoivent un certificat de compétence (CC). La réussite des examens du BNE ou l'obtention d'un certificat de compétence est une condition préalable pour obtenir un permis d'exercice général auprès de l'un des organismes provinciaux ou territoriaux chargés de l'octroi des permis au Canada. Le rigoureux processus de certification administré par le BNE garantit que les vétérinaires qui entrent en fonction sont bien qualifiés pour exercer leur métier.

L'objectif des aménagements pour les examens :

Un élément important de la mission du BNE est d'offrir aux candidats des examens valides et une procédure d'examen équitable. Pour les candidats qui souffrent d'un handicap entraînant des limitations fonctionnelles, offrir des aménagements pour passer les examens permet de garantir un accès équitable aux examens. L'objectif de ces aménagements n'est pas de garantir un résultat positif ni d'optimiser les performances, mais plutôt de s'assurer que les conditions de participation aux examens du BNE soient tout aussi équitables pour les candidats présentant des limitations fonctionnelles que pour les autres candidats. Les aménagements visent à garantir que les candidats souffrant d'un handicap ne sont ni avantagés ni désavantagés par rapport aux candidats qui ne souffrent d'aucun handicap.

Remplir et soumettre ce formulaire :

Afin de nous permettre d'évaluer la demande d'aménagement de votre patient, le BNE vous invite à remplir le présent formulaire et à fournir les justificatifs nécessaires pour appuyer cette demande, notamment des preuves objectives, qui nous permettront de déterminer :

- si votre patient souffre d'un handicap;
- si ce handicap entraîne des limitations fonctionnelles qui affectent la capacité de votre patient à bénéficier de conditions équitables pour passer les examens du BNE;
- les aménagements raisonnables qui peuvent être mis en place pour limiter l'impact de ces limitations fonctionnelles sur la capacité de votre patient à bénéficier de conditions équitables pour passer les examens du BNE.

Si la détermination des limitations fonctionnelles de votre patient s'appuie uniquement sur sa propre déclaration des symptômes ou des limitations, cela ne sera pas suffisant pour l'autoriser à bénéficier d'aménagements pour l'examen. À ce titre, nous vous demandons de signaler objectivement les limitations fonctionnelles de votre patient et leur impact sur sa capacité à bénéficier de conditions équitables pour passer les examens. Nous vous invitons à recommander des aménagements appropriés et raisonnables en expliquant comment ces aménagements permettront à votre patient de participer équitablement au processus d'examen.

Veuillez remplir intégralement ce formulaire en ligne. Le formulaire dûment rempli et les justificatifs doivent être envoyés au BNE par courriel à : neb-bne@cvma-acmv.org.





1. Informations sur le candidat/la candidate du BNE :

Nom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

2. Informations sur le professionnel de la santé :

Nom
complet :

Titre :

Numéro de
permis/d'agrément :

Adresse
professionnelle :

Courriel
professionnel :

**Veillez apposer le tampon de votre
cabinet**

Je confirme que toutes les informations figurant dans le présent formulaire et dans les pièces jointes sont, à ma connaissance, exactes et correctes. Je comprends que les informations contenues dans le présent formulaire et toutes les pièces jointes peuvent être examinées par un consultant tiers, y compris un consultant en aménagements pour les examens ou d'autres experts dans le cadre du processus d'examen des aménagements du BNE, et je consens par la présente à la divulgation et à l'utilisation de ces informations à ces fins. Je reconnais en outre que le formulaire d'*Évaluation et recommandations d'un professionnel de la santé* et toutes les pièces jointes seront utilisés pour déterminer les aménagements raisonnables à offrir au candidat pour passer les examens et que les avis qu'ils contiennent peuvent constituer un avis médico-légal à des fins juridiques. En signant ici, je confirme que j'ai lu et compris les informations de la page 1.

Signature (la signature électronique
n'est pas acceptée) :

Date (jj/mm/aaaa) :





3. Confirmation et résumé de l'état du patient :

- a. Indiquez la date à laquelle vous avez effectué l'évaluation diagnostique de votre patient (jj/mm/aaaa) :
- b. En deux ou trois phrases, décrivez la nature des limitations fonctionnelles de votre patient et leur impact sur sa vie quotidienne (par exemple, les relations interpersonnelles, l'organisation personnelle, l'emploi, le permis de conduire, les activités de la vie quotidienne). Ne vous prononcez pas ici sur leur impact dans les contextes scolaires, y compris les examens.
- c. Avez-vous pris en compte d'autres aspects ou facteurs susceptibles d'expliquer les limitations fonctionnelles observées (par exemple, des facteurs de motivation) avant de poser votre diagnostic? Dans l'affirmative, comment ces aspects ou facteurs ont-ils été objectivement évalués?

4. Formats des examens et informations :

Les informations ci-dessous sont fournies pour vous aider à déterminer si les limitations fonctionnelles de votre patient(e) auront un impact sur sa capacité à participer équitablement au processus d'examen.

Examens informatisés à choix multiples

L'examen de sciences de base et cliniques (ESBC) consiste à répondre à 225 questions à choix multiples, dont beaucoup sont illustrées par des graphiques. L'examen dure 220 minutes.

Le North American Veterinary Licensing Examination (NAVLE) consiste à répondre à 360 questions à choix multiples. Environ 15 à 20 % des questions comportent des informations graphiques ou des illustrations pertinentes. Il faut une journée entière pour passer le NAVLE.

Les examens cliniques objectifs structurés (ECOS)





L'évaluation chirurgicale préliminaire (ECP) permet d'évaluer la capacité des candidats à effectuer les opérations suivantes dans un délai d'une heure et demie :

- préparer un simulateur pour une intervention chirurgicale abdominale stérile;
- se préparer à une intervention chirurgicale stérile;
- effectuer une cœliotomie médiane ventrale (d'une longueur d'environ 10 cm) et refermer la paroi abdominale, les tissus sous-cutanés et la peau sur un cadavre.

L'examen des compétences cliniques (ECC) est un examen pratique visant à évaluer les compétences médicales et chirurgicales des candidats. Il est conçu pour évaluer la capacité des candidats à traiter des problèmes médicaux, chirurgicaux et diagnostiques réels dans un environnement clinique ou hospitalier. L'ECC consiste à examiner et à soigner des animaux vivants et à suivre des procédures de laboratoire de routine. L'ECC comprend sept sections. Chaque section nécessite entre 45 minutes et quatre heures, et l'ensemble de l'examen se déroule sur plusieurs jours, en fonction du centre d'examen.

- La durée totale de la partie Anesthésie est d'environ 4 heures.
- La durée totale de la partie Chirurgie est d'environ 2,5 heures.
- La durée totale de la partie Pratique équine est de 2,25 heures.
- La durée totale de la partie Animaux destinés à l'alimentation est d'environ 3 heures.
- La durée totale de la partie Nécropsie est d'environ 1,5 heure.
- La durée totale de la partie Positionnement radiographique est d'environ 45 minutes.
- La durée totale de la partie Médecine des petits animaux est d'environ 2,25 heures.

5. Évaluation :

Résumez les méthodes que vous avez utilisées pour déterminer et évaluer la gravité des limitations fonctionnelles de votre patient(e) et présentez les résultats pertinents pour la demande d'aménagements pour les examens.





6. Résumé des limitations fonctionnelles :

Dressez la liste des limitations fonctionnelles actuelles de votre patient, en présentant un historique de la situation et les aspects qui affectent sa vie quotidienne et sa capacité à bénéficier de conditions équitables pour passer les examens du BNE.

Limitation(s) fonctionnelle(s)	Historique et aspects	Impact sur la vie quotidienne de votre patient(e) et sur sa capacité à participer aux examens

7. Adaptation(s) recommandée(s) pour les examens :

Recommander des aménagements pour les examens et fournir une brève raison pour chaque aménagement demandé.

Examens informatisés à choix multiples

- Temps d'examen supplémentaire : pendant ce temps, le candidat peut consulter les questions et y répondre. En général, on offre 25 % de temps supplémentaire. Pour offrir plus de 25 % de temps supplémentaire d'examen à votre patient(e), il faut des preuves d'une déficience profonde dans plusieurs domaines importants de sa vie.

Motif :





Canadian Veterinary
Medical Association
Association canadienne
des médecins vétérinaires

- Pauses plus fréquentes : pendant ce temps, le candidat/la candidate ne peut ni consulter ni répondre aux questions.
Motif :

- Autres aménagements :
Motif :

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS)

- Temps d'examen supplémentaire (pour l'écrit UNIQUEMENT) : aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour terminer les parties où des interventions cliniques ou chirurgicales sont effectuées. Être capable d'effectuer des interventions cliniques ou chirurgicales en temps voulu est un impératif du métier de vétérinaire. Prolonger une intervention clinique ou chirurgicale pourrait entraîner des risques pour le patient (risque d'infection, sédation ou anesthésie prolongée, etc.).
Motif :

- Pauses plus fréquentes : pendant ce temps, le candidat/la candidate ne peut ni consulter ni répondre aux questions.
Motif :

- Autres aménagements :
Motif :

8. Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli et les justificatifs à : [neb- bne@cvma-acmv.org](mailto:neb-bne@cvma-acmv.org).

